

=====

SYNDICAT DES EAUX SMPAS

=====

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

=====

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 21
Nombre de Conseillers en exercice : 21
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 19

Le onze mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, le comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal de la Mairie d'Aouste sur Sye, sous la Présidence de Monsieur Gilles MAGNON, en séance ordinaire conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code des collectivités territoriales

Date de convocation : 4 mars 2024

MEMBRES TITULAIRES PRESENTS : Jean-Philippe ROCHE, Sylvain FRANCOIS, Gilles MAGNON, Raymond MARION-FERRIER, Richard GUIELMINI, Fabien SYLVAIN, Frédéric TRON, Philippe BERNA, François BROCARD, Laurence ALGOUD, Laurent SAYN, Hélène SYLVESTRE, Denis GAUDIN, Philippe RIBIERE, Manuel GASCOIN, Christian GENCEL et Jean-Michel DEFAISSE

MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS : Christian LEZARME, et Denis BENOIT

SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe RIBIERE

Objet : budget primitif 2024 Budget 61103 – STEP

N°2024-03-11-11

Monsieur le Président demande au conseil syndical de se prononcer sur le budget primitif 2023 du service « STEP » dans l'attente des dernières écritures comptables de la Trésorerie à savoir :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 75 495.04 €

Dépenses et recettes d'investissement : 251 692.67 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	75 495.04 €	75 495.04 €
Section d'investissement	251 692.67 €	251 692.67 €
TOTAL	327 187.71 €	327 187.71 €

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Vu le projet de budget primitif 2024,
- Approuve le budget primitif 2024 provisoire arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Conforme au registre des délibérations,

Mirabel et Blacons, le 12 mars 2024

Le Président

Gilles MAGNON

**Acte certifié exécutoire suite à la transmission en Préfecture le : 14 mars 2024
et publication le :**

Le Président,

